

## Tarifs des prestations ventes immobilières

- **VENTES IMMOBILIERES:**

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires). Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

- **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Les Frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires).

- **MANDAT DE NEGOCIATION:**

Négociation d'un prix de vente ou de location, pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% du prix initial, à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse de prix.

- **VENTE EN VIAGER:**

15 % du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente

classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

- **AVIS DE VALEUR ECRIT** : 180€TTC

Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente.

## Tarif des prestations relatives à la location et la gestion locative

- **HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE**

7% HT du quittancement hors charges soit 8,40% TTC

- **HONORAIRES DE LOCATION D'UN BIEN A USAGE D'HABITATION**

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

Un mois de loyer hors charges, plafonné à :

- 15€/m<sup>2</sup> en zone très tendue,

- 13€/m<sup>2</sup> en zone tendue,

- 11€/m<sup>2</sup> partout ailleurs.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire et du locataire.

- **HONORAIRES DE LOCATION D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL**

12% HT du quittancement annuel soit 14,4%TTC ( à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payable lors de l'entrée dans les lieux.

- **HONORAIRES DE LOCATION D'UN GARAGE**

Forfait de 200€ TTC (à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payable lors de l'entrée dans les lieux.

*Tous les modèles de mandats sont à votre disposition dans notre agence*